

## INCESTE ET PÉDOPHILIE, QUELLE JOUISSANCE, QUEL INTERDIT ?

[Jacqueline Barus-Michel](#)

ERES | « Nouvelle revue de psychosociologie »

2007/1 n° 3 | pages 209 à 223

ISSN 1951-9532

ISBN 9782749207261

Article disponible en ligne à l'adresse :

-----  
<https://www.cairn.info/revue-nouvelle-revue-de-psychosociologie-2007-1-page-209.htm>  
-----

Distribution électronique Cairn.info pour ERES.

© ERES. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

# Inceste et pédophilie, quelle jouissance, quel interdit ?

Jacqueline BARUS-MICHEL

Lors du procès d'Angers <sup>1</sup>, l'énormité et l'accumulation en nombre et dans le temps de faits dont les comptes rendus sont insupportables, la sévérité des peines nous interrogent. Comment de tels actes sont-ils possibles, entend-on de toute part, avec ses propres enfants, avec des bébés de 6 mois, avec la participation et la connivence du voisinage, des proches ? Le dégoût, la révolte, l'incompréhension, l'indignation se mêlent. On plaint des jurés, pris en otage par le procès, qui ont dû écouter, juger, statuer. À lire les comptes rendus, on a honte de se trouver en position de voyeurs, même écœurés ; à ne pas les lire, on a tout aussi honte de se dérober à l'horreur, de ne rien

en vouloir savoir comme d'autres se sont abstenus de voir et de dénoncer.

La sévérité des peines qui ont conclu le procès d'Angers fait désormais compter les crimes d'inceste et de pédophilie parmi les plus horribles, plus sanctionnés que des meurtres de sang prémédités ; il est question de faire figurer le crime d'inceste dans la loi alors qu'il n'apparaissait pas en tant que tel.

Pourquoi la pédophilie révolte-t-elle ? Pourquoi parle-t-on d'inscrire l'inceste dans les termes du droit en tant que crime spécifique ? Quelles limites doit-on assigner à la jouissance ? Quels interdits lui opposer ? Quelles sont les formes de jouissance qui sont criminelles ? Les

*Jacqueline Barus-Michel, professeur émérite, université Paris 7, membre du Laboratoire de changement social.*

*j.barus@wanadoo.fr*

1. Juillet 2005. Entre juin 1999 et février 2002, une centaine d'enfants, de 6 mois à 12 ans, ont été victimes de violences sexuelles et de viols par leurs parents, grands-parents, voisins et par des « clients ». Vingt-trois familles impliquées. Misère sociale, affective, culturelle des inculpés, alcoolisme, frusticité. Incestes de génération en génération. Les peines ont cumulé 625 ans de prison.

critères sont-ils culturels, religieux, éthiques, universels ? Sur quoi se fondent-ils ? Pourquoi, par exemple, le mariage des homosexuels pose-t-il question à nos contemporains, des sociétés l'autorisant, d'autres s'y opposant avec indignation ?

#### LA QUESTION DE CRITÈRES

Une société d'unions et d'échanges libres, sans critères d'âge, de sexe, d'origine ou de classe est-elle possible ? Le scandale semble inverse à l'ordre d'énumération, encore qu'il faille nuancer en fonction des cultures et de l'histoire.

Quel que soit le critère, où que ce soit, il ne joue pas de la même façon pour l'homme et pour la femme. La femme reste de façon générale évaluée à sa capacité de faire des enfants et d'exciter le désir mâle. Tandis que la jouissance sexuelle est une faculté reconnue à l'homme qui seul peut l'exercer de plein droit, de même qu'il prétend rester maître de la procréation. À cet égard, alors qu'il n'y a qu'une sorte d'homme, deux sortes de femmes peuvent satisfaire les deux fonctions séparément : celles pour le plaisir, celles pour assurer une descendance, celles qu'on épouse, celles dont on profite.

*La classe* est un critère purement social, donc l'union va dépendre des capacités de franchir les barrières sociales, suivant les sociétés et les époques. Depuis le xx<sup>e</sup> siècle, dans les sociétés occidentales, et grâce à la mobilité sociale, aux possibilités de rencontre hors tutelle, le choix du conjoint peut briser ces barrières. Toutefois, ceci n'est pas encore une vérité statistique. Les rapports sexuels occasionnels, par contre, du fait de la prostitution, ont toujours passé outre les cloisons sociales. Du fait que la prostituée (ou même la

maîtresse) est un objet instrumenté (payé, entretenu), elle est forcément de classe inférieure.

*L'origine*, elle, ramène à la notion de race ou d'ethnie, et l'on sait les préjugés attachés à la race conçue comme un facteur biologique qui déterminerait des infériorités ou des supériorités génétiques. Les unions métisses ont été concevables, dans le sens unique des rapports de l'homme blanc avec la femme de couleur : dans les pays colonisés, les maîtres blancs faisaient couramment, et sans conséquence autre que d'augmenter le cheptel, des enfants à des esclaves noires. Peu à peu, l'égalité de droits étant reconnue par la loi sinon dans les mentalités, des mariages mixtes ont été pratiqués puis légalisés dans les pays démocratiques occidentaux ou sous influence occidentale.

Pour *les critères d'âge*, il faut considérer deux situations bien différentes où la loi comme l'opinion interviennent. Il a toujours et partout été considéré comme normal qu'un homme s'unisse à une femme beaucoup plus jeune que lui, nubile, la fille étant souvent promise dès l'enfance à un époux désigné, parfois apparenté. Beaucoup plus rare, et regardé avec une certaine réprobation, est le couple où la femme est plus âgée que l'homme.

La différence d'âge en faveur de la femme ne choque plus tellement dans les sociétés occidentales. La séduction de jeunes filles par des hommes mûrs nuit plus à la réputation de la jeune fille qu'à celle de son séducteur, qu'elle lui ait résisté ou pas. Le désir de l'homme étant mieux reçu que celui de la femme. Nous reviendrons sur la différence d'âge portant sur le critère enfant/adulte.

Prenons auparavant le *critère de sexe*. De tout temps, en tous lieux, la

norme de l'union instituée repose sur la différence sexuelle, la capacité d'engendrement en étant la justification absolue. Pourtant, des comportements homosexuels ont toujours été observés, certains tombant sous le coup de la loi, d'autres favorisés avec une certaine indulgence, d'autres encore reconnus non seulement pour leurs bénéfices érotiques mais pour leurs vertus pédagogiques (voir par exemple les travaux de Michel Foucault dans *L'usage des plaisirs*). Souvent, la sodomie est associée à des représentations de soumission, humiliante pour qui la subit ; les allusions injurieuses courantes en font foi. Plus les sociétés sont traditionnelles et de régime patriarcal, plus la relation homosexuelle est violemment prohibée. On peut penser qu'elle humilie le mâle dans sa capacité procréatrice, ce dont son honneur comme sa descendance dépendent. C'est dénier à la sexualité son versant jouissance, donner la priorité absolue à la fonction reproductrice et en faire dépendre l'identité masculine.

Cette séparation entre jouissance et reproduction semble la clé de ce qui est permis ou interdit en matière d'accouplement sexuel, légal ou pas. La doctrine chrétienne ne nous contredira pas sur ce point : rappelons-nous que Jean-Paul II préférerait proscrire l'emploi du préservatif, au risque du sida, plutôt que de concevoir la possibilité de rapports sexuels pour le plaisir hors de l'union consacrée et de la perspective procréatrice. Il ne semble pas que la doctrine de Benoît XVI ait beaucoup évolué en cela, au contraire.

Cependant, on voit éclater le droit et la reconnaissance des pratiques homosexuelles (gays, lesbiennes) dans la plupart des sociétés occidentales et même, ici et là, on assiste à des cérémonies simulées en matière de provocation

militante ; enfin, certains pays (Espagne, Pays-Bas) ont institué le mariage homosexuel. L'union de deux personnes est alors reconnue en dehors de la possibilité reproductrice, au nom de la jouissance traduite en termes de lien amoureux, entre deux personnes qui ne justifient que de leur désir réciproque (dit de consentement).

#### INCESTE ET PÉDOPHILIE EN RÉALITÉ

C'est le critère d'âge qui nous ramène au problème de la *pédophilie* et secondairement à celui de l'*inceste*. La pédophilie concerne les accouplements sexuels entre enfants et adultes. La différence d'âge devient une différence de générations, générations dont les rôles complémentaires non sexuels sont déterminés par la fonction d'élevage. Même s'ils ne sont pas parents géniteurs, les adultes ont pour fonction dans toutes les sociétés de servir de modèles, de guider et d'instruire les enfants dans les modalités de survie et des normes de vie sociale, que cette fonction soit effectivement exercée ou pas. Même s'ils n'ont pas de rapport direct avec les enfants, les adultes sont censés représenter pour les enfants ce que ceux-ci doivent devenir. Donner un mauvais exemple entraîne la réprobation sociale, voire le bannissement. De même, l'adulte est censé protéger l'enfant qui n'a pas acquis les défenses nécessaires à sa survie ou à son adaptation aux difficultés de la vie sociale. Les rôles ne sont en aucun cas interchangeables ni égalitaires, ils s'inscrivent dans des relations d'autorité ; celle-ci est exercée par l'adulte en faveur de l'enfant.

Nulle part l'union et la réciprocité sexuelle ne sont instituées. Dans les cas de mariage précoce arrangé, la fille ne vit pas avec son futur mari avant d'être

nubile. Ce type d'accouplement est rigoureusement banni dans toutes les sociétés. Ce n'est pas la différence sexuelle qui est en question, que l'enfant soit fille ou garçon, ce type de rapport est tenu pour criminel.

Pourtant, la pratique non instituée existe, et peut même faire l'objet d'un trafic sur une grande échelle comme en témoigne le tourisme sexuel dans certains pays d'Asie ou dans des pays pauvres. Dans des pays déshérités, les parents vendent leurs enfants pour des raisons économiques à des trafiquants qui les prostituent. Si ces pratiques sont relativement courantes, c'est qu'elles rencontrent un attrait, un désir sexuel spécifique de la part d'adultes hommes (il est difficile de dire s'ils ne font pas jour chez les femmes pour des raisons sociales et culturelles ou autres) pour des enfants parfois très jeunes, quel qu'en soit le sexe.

La condamnation officielle de ces pratiques est générale ; malgré des tolérances évidentes, elles tombent officiellement sous le coup de la loi et sont sévèrement sanctionnées. Les réseaux dits de pédophilie qui utilisent Internet pour procurer des adresses ou des photos et cassettes sont traqués par les polices, ainsi que les clients et utilisateurs.

#### LE DÉSIR QU'ILS INSPIRENT

Comme le souligne Franck Johannès dans *Le Monde* (29 juillet 2005), le procès d'Angers est un *miroir trouble* où nous pouvons voir ce que nous sommes au plus profond, qui serait nié, forclos, grâce au refoulement.

Il faut bien admettre, vu l'extension de ces pratiques sexuelles, qu'elles correspondent à un *désir intense*, inavouable, ordinairement refoulé. Non seulement il n'y est question que de jouis-

sance, aucunement de procréation, mais celle-ci est pour ainsi dire inversée puisque c'est l'enfant, fruit de la procréation, qui est attaqué sexuellement, mis en risque de destruction.

La pédophilie peut sévir dans un cadre incestueux : ce sont les parents des deux sexes qui abusent de leurs propres enfants quel que soit leur sexe et quel que soit leur âge (bébés). Ils peuvent même, comme l'a montré le récent procès d'Angers, offrir leurs enfants à des consommateurs, payants ou non, dans le cadre de séances orgiaques organisées à domicile. L'inceste redouble la pédophilie.

À Angers, ce sont des parents de bas niveau social, certains taxés de débililité ou d'alcoolisme, chez qui sévit aussi le chômage, qui sont les protagonistes. Néanmoins, leurs propositions n'ont pas choqué des voisins, des parents ou des connaissances, ce qui veut dire que le milieu capable d'être entraîné est assez large.

Ces faits ne sont pas forcément exceptionnels ; s'ils mettent beaucoup de temps à être suspectés et établis, c'est qu'ils sont protégés par une sorte de refoulement social. Sous couvert de cet aveuglement, on peut penser qu'ils sont plus fréquents que l'on a pu le croire. Ce sont les progrès de la psychologie et l'attention de plus en plus grande portée à l'enfance, les préoccupations relatives aux droits de l'enfant, qui ont fait office de levée du refoulement et permis de prendre conscience de l'existence de tels faits. Il est probable qu'ils ont été tout aussi fréquents dans le passé, liés à la misère et à la frusticité des uns, tout autant qu'aux facilités de passage à l'acte que donne le pouvoir ou l'argent chez d'autres.

Cela conforte l'hypothèse que le *désir sexuel pour des jeunes enfants est même celui des parents à l'égard de leurs*

*enfants, bien qu'enfoui, archaïque, est présent chez l'être humain.* L'autre hypothèse est qu'un *refoulement* très puissant le dérobe à la conscience, en fait ordinairement un objet de dégoût et d'horreur, et qu'il ne vient au jour que dans des circonstances où l'intensité de la pulsion, encouragée par un contexte déstructuré, ajoutée à l'impunité probable, délègue les contrôles psychiques.

Les caresses que l'on prodigue aux jeunes enfants prétendent exprimer une émotion pure faite d'une attention tendre ; elles n'en engagent pas moins le corps et n'en participent pas moins d'une certaine sensualité. Cette sensualité n'a pas de limites « naturelles », le passage à l'érotisme sexuel n'est qu'une question de degré d'intensité de la pulsion. La tendresse, la sensualité et l'érotisme ont la même source ; seules la capacité et la volonté de sublimation les séparent, seul le refoulement en fait méconnaître la nature, ce qui en permet une expression déculpabilisée et l'émergence de sentiments moraux qui les recouvrent, amour, pitié, admiration, protection... tout à fait sincères, mais résultant de la sublimation culturelle propre à une société, appuyée sur un interdit si puissamment intériorisé que sa formulation en est devenue inutile. Cet interdit met une barrière entre des adultes plein d'appétence et des enfants destinés à devenir membres de la communauté plutôt que proie de ces appétits.

#### QUELS PARENTS ?

Dans les mythes, ce sont *les fils* qui sont en danger. Dans les contes, ce sont *les filles* aussi bien que les garçons. Pourquoi le fils plus que la fille ? L'abus est moins refoulé, plus courant, les pères abusent plus ordinairement de leurs filles.

Elles ne comptent pas autant pour le groupe ; la fille et la femme sont de toute façon esclaves et servantes. L'inceste ne se dit pas, se passe sous silence parce que banalisé ; la fille appartient à son père, l'emprise n'est pas destinée à prendre fin, puisque le père la donne à un autre comme il peut la garder ou la rejeter, ou la vendre. La fille, dévalorisée, autorise mieux l'abus et comme elle représente moins le groupe, qu'elle ne sera pas membre du groupe, la loi de celui-ci ne la protège pas de la même façon.

Dans les sociétés où l'égalité de la fille et du garçon est proclamée, la pédophilie revêt la même horreur, et excite les mêmes pulsions.

Le désir d'abuser de l'enfant n'est pas réservé au *père*, la *mère* aussi a son enfant à discrétion, jouit de ses tendres formes, assouvit une part de sa curiosité sexuelle. Que de mères jouent avec le sexe de leur petit garçon, l'affublent de petits noms aimables. C'est sans doute le fait que la pénétration ne soit pas leur mode ordinaire dans le rapport sexuel qui fait qu'elles violent moins, ou seulement manuellement, ou encore avec des objets. Mais on a vu qu'elles participent et qu'elles secondent les manœuvres que leurs compagnons font subir à leur propre progéniture. L'infanticide se rencontre souvent chez de jeunes mères qui ne peuvent assumer économiquement, socialement, la venue d'un enfant, mais il y a un infanticide psychologique qui correspond à l'horreur de la progéniture, de cette chair issue de leur corps sans qu'elles en aient la moindre envie. Cela n'est certes pas incestueux mais cela participe de cette disposition totale que le parent, en l'occurrence la mère, désespérée ou perverse, peut avoir du petit absolument livré à ses pulsions sexuelles ou destructrices.

Enfin, il ne faut pas oublier un autre personnage, *le grand-père*, qui, à cause de son âge, est crédité de sagesse ou de retenue, mais qui, au contraire, sous leur couvert et prétextant le jeu, ne se prive pas de caresses douteuses. Beaucoup de femmes (pourquoi pas d'hommes) ont le souvenir de ces manœuvres furtives dont elles ont été victimes de la part de grands-pères ou d'oncles respectables que personne n'eût osé soupçonner.

#### UN DÉNI FREUDIEN ?

Il est surprenant que la problématique de l'inceste ait été théorisée par *la psychanalyse* en tant que désir de l'enfant (garçon ou fille) à l'égard de la mère entraînant le désir de meurtre du père (chez le garçon). Le désir des parents à l'égard de leurs enfants étant quasiment escamoté. R. Clit (2004) montre bien que la libération sexuelle, qui fut prônée par Reich et en partie mise en œuvre au début du bolchévisme, puis dans les années 1968, favorisant une certaine promiscuité entre adultes et enfants, attise les pulsions incestueuses. Cependant, on entend bien qu'elles sont éveillées ou excitées chez les enfants, alors que les adultes prétendent seulement inaugurer une position pédagogique libérale. Ne voit-on pas que la tentation est prioritairement du côté de l'adulte ? Tentation pédophile dont on est bien obligé aujourd'hui de reconnaître les manifestations concrètes dans les retentissants faits divers qui saturent l'actualité (affaires Dutroux, Fourniret, Émile Louis, d'Outreau, procès d'Angers).

*Œdipe* n'est que la figure inversée de l'inceste, plus supportable, sans danger puisque venant de l'enfant. La version œdipienne permet d'accuser l'enfant-victime de mensonge et de

fantasme, de prendre ses propres désirs pour la réalité.

En s'attachant à l'inconscient de l'enfant, Freud est passé à côté de la tentation pédophile. Ou plutôt il l'a lui-même refoulée au profit de sa théorie du fantasme ; en effet, jusqu'en 1896, il avait admis les accusations de ses patientes prétendant avoir été victimes d'abus sexuel de la part d'un adulte (séduction subie « passivement » et dans « l'effroi » par des enfants très jeunes), il faisait même de cette séduction la cause de la névrose obsessionnelle ou de l'hystérie. Soudain (1897), il a abandonné cette explication, dénié la vérité des faits allégués pour n'y voir que scénarios fantasmés et asseoir la nouvelle théorie de la séduction : c'étaient les filles qui rêvaient d'être séduites et de l'avoir été.

Ainsi Freud a-t-il pu passer à côté de la souffrance de Dora (Mahony, 2001) en opposant à ses allégations quant aux avances de l'ami de son père le désir qu'elle-même aurait eu d'être séduite par cette figure paternelle, sur un modèle bien sûr œdipien.

Un matériel abondant était pourtant là, présent dans la littérature : les ogres, les loups, les Barbe-Bleue des contes et légendes qui ne sont pas des peurs et des fantasmes d'enfants, mais des œuvres d'adultes racontées aux enfants, exprimant leurs désirs de parents et sollicitant la participation au moins imaginaire des petits. Les enfants enfourchant sous le regard des parents amusés les fantasmes qui leur sont suggérés et qui les angoissent (l'« effroi sexuel » dont parlait Freud).

*Les enfants* ont un désir de fusion érotique heureuse avec le corps de la mère, sans doute de la jalousie à l'égard du père. Le fantasme d'un rapport

érotique proprement sexuel ne peut exister que métaphoriquement, et dans une représentation d'adulte qui a la connaissance et l'expérience du rapport sexuel. Les enfants désirent une fusion et une appropriation amoureuse ; c'est un fantasme beaucoup moins précis, océanique, même si le corps y est impliqué.

*Les adultes, les parents, eux, ont les enfants sous les yeux et sous la main, à leur portée concrète, leurs enfants nus et sans défense, provocateurs à leur insu de leurs désirs, certes inhibés par l'idéologie de la tendresse parentale, la sacralisation de l'innocence des petits et la dérivation obligée sur le conjugal et l'hétérosexualité (religion, morale et civilité).*

Néanmoins, le désir sexuel est sans cesse excité, la possibilité effective de l'acte collée au fantasme. La tentation incestueuse est d'abord pédophile, celle des adultes et parents à l'égard des enfants.

C'est pourquoi les pédagogues et les adultes en charge d'enfants, en proximité avec eux, passent souvent à l'acte. En ce qui concerne la prostitution des enfants, les parents sont les premiers pourvoyeurs des pédophiles. Les jeunes enfants soumis à leur autorité sont des objets et des instruments sexuels dans le fantasme et dans les faits ; la transgression non exceptionnelle est le symptôme d'une tentation première, d'un désir insistant. « Tous n'en moururent pas mais tous furent atteints », tous ne le font pas mais tous ont ce désir enfoui.

#### POURQUOI ?

Que l'enfant apparaisse comme la propriété du parent, que la promiscuité induise une confusion entre autorité et pouvoir n'y suffisent pas. L'enfant exerce une séduction sexuelle parce que, comme

tous les petits mammifères, il est « mignon », ses formes sont graciles, ses mimiques ingénument provocantes, il est frais, neuf, offert.

Les enfants sont naturellement exposés à être tripotés, lavés, chatouillés ; leurs sexes sont à portée et comme à disposition. Ils agacent un désir qui habituellement ne veut pas se reconnaître, apparemment contredit et contrecarré par la responsabilité éducative, nommée autorité parentale.

Comment les enfants n'évoqueraient-ils pas les jouissances de la prédation, de la destruction, de la violence, de la puissance ? Comment n'exciteraient-ils pas la curiosité sexuelle ? Et même, ne sont-ils pas une occasion d'assouvir sans risque, sans se mesurer à l'autre, une vengeance des frustrations et des humiliations subies, ou encore d'exprimer la haine de soi, d'une fécondité qui déborde et manifeste bien que le corps échappe, impose ses lois et transforme le destin ? L'enfant instrumenté peut donner à l'adulte l'impression de récupérer du pouvoir, de tirer parti de ce qui a en réalité manifesté son impuissance, cette prolifération, cette charge non voulue.

#### JOUIR ET DÉTRUIRE

Quel rapport ou quelle parenté y a-t-il entre le *meurtre et le viol*, entre l'abus sexuel et la maltraitance ? Ce sont deux formes de destruction, l'une psychique par la voie du sexe, l'autre physique par atteinte au corps. L'une accompagne d'ailleurs souvent l'autre ; le viol est parfois suivi du meurtre. Le prétexte peut-être de faire taire et d'effacer les traces. Mais dans les deux actes, il y a jouissance recherchée ou trouvée. Le viol est déjà meurtre, le meurtre est aussi possession de l'autre, de son corps, pénétration par



les coups portés, exigence de rôles où se confondent l'extase, le pouvoir, la mort.

Les violeurs pédophiles ne tuent pas tous, mais certains : Dutroux en Belgique, les tueurs en série français, Fourniret et Émile Louis ; quand ce sont les parents qui sont pédophiles, ils ont plutôt tendance à conserver leur victime pour un usage prolongé, ils en ont la commodité. Le pédophile-chasseur est obligé de changer de victimes, mais peut-être, grâce à cela, ajoute-t-il la jouissance d'infliger la mort, dernier spasme. Avec l'inceste, il y a la facilité de la promiscuité, et du même coup l'étalement dans le temps de l'abus, apparemment moins violent, plus familier. Pour certains, c'est éducatif ; ils gardent leur statut et affirment leur pouvoir de parent en même temps qu'ils profitent de celui de jouisseur.

#### QUEL INTERDIT ?

C'est pour cela que j'aurais tendance à assimiler les conduites de viol et de meurtre, l'abus sexuel et la maltraitance physique. Pour cela que *l'interdit de l'anthropophagie*, qui recouvre l'interdit de l'inceste, me paraît l'interdit princeps dont le Groupe, comme ensemble se reconnaissant dans une identité (unité et continuité), est figure symbolique et administrateur. Ce n'est pas le père qui est figure de la Loi puisque lui-même doit la subir. Croire que c'est la culpabilité des fils qui est à l'origine (après le meurtre) des tabous, interdits et lois n'est pas cohérent. C'est aux pères qu'il a fallu imposer l'interdit, aux pères abuseurs des fils, des enfants. Ce sont les enfants qu'il a fallu protéger, en tant qu'ils étaient sans défense et en tant que futurs adultes, devenir du groupe. Ce ne sont bien entendu pas les enfants qui ont pu être porteurs de la loi. Alors ? Le groupe, la communauté agissant en son propre nom

et son propre devenir, quelque chose de plus que la somme des parties, des individus. Une conscience, une intuition d'une unité et d'un devenir, d'une continuité ; le groupe se pensant groupe. Cet interdit de l'anthropophagie vise les pères, les parents, leur interdit de dévorer, consommer la chair de leur progéniture, comme cet interdit protège le semblable, reconnu de la même famille, sacré.

L'enfant est le semblable en devenir. Celui qu'il faut préserver pour la coopération, pour la survie du groupe, quitte à reporter l'agressivité, les appétits de prédation sur les étrangers, ceux dont l'éloignement et la différence servent de prétexte et d'argument pour leur refuser le statut de semblables, ceux qui ne sont pas des « hommes » et donc ceux dont on peut se servir, sur lesquels on peut assouvir ses appétits, que l'on peut anéantir. Ce ne peut donc être que le Groupe, comme figure symbolique, à travers ses représentants (sages, anciens, prêtres, souverains, représentants politiques...), qui oblige les pères, les adultes, à refouler leurs désirs incestueux et meurtriers pour respecter leur progéniture et les préserver pour la communauté. Qui refoule le désir du père ? Le groupe, symbolique, celui qui se survit, compte ses membres, protège l'espèce. C'est, dit Freud, « l'œuvre d'Éros » (Freud, 1929), mais un Éros partie liée avec la civilisation : « La civilisation est un processus à part, se déroulant au-dessus de l'humanité », et plus loin, Freud précise que ce processus, la lutte entre l'instinct de vie et l'instinct de destruction, « se déroule dans l'espèce humaine ». Les humains, pères ou pas, sont forcés par la civilisation, cette nécessité interne de l'espèce, à s'unir et se protéger au lieu de se détruire – le groupe symbolique assure cette tâche.

## POURQUOI LE REFOULEMENT S'IMPOSE-T-IL ?

Le refoulement répond sans doute à la nécessité de sauvegarder la différence des générations et celle des sexes, comme si celles-ci dépendaient de la volonté des hommes. La différence des générations, la plus importante, dépend-elle de celle des sexes ? Dans toutes les sociétés, le lien social est apparu comme subordonné au lien familial, qu'il reproduisait. Il a fallu des siècles avant de concevoir une société d'égaux, un mode de pouvoir démocratique, autrement dit que « la société n'est pas une famille » (Mendel, 1992). L'interdit de mêler les générations et de confondre les sexes instituait des rapports d'autorité, d'obéissance, la subordination de la sexualité à la reproduction. L'interdit de l'anthropophagie préserve l'enfant de ses parents, le destine au groupe, à vivre au milieu de semblables dont il a peu à craindre ; l'interdit de l'inceste le projette dans l'identification à ses parents, en fait l'héritier, désireux de grandir et de les quitter. La mère se trouve confirmée dans son rôle de mère et d'épouse, dans les deux cas prêtant son corps, à l'enfant, à l'époux.

Qui d'autre que le groupe pourrait interdire aux parents, jouissant de toute autorité, de pratiquer l'inceste avec leurs enfants ? Le désir incestueux refoulé est remplacé par son contraire : les pères veillent sévèrement sur la vertu de leurs filles et trouvent dans cette sévérité de quoi convertir et assouvir leurs pulsions.

Lévi-Strauss souligne (1958) que l'interdit de l'inceste permet l'échange des femmes entre familles et fonde par là les rapports d'alliance, fondement de la culture opposée à la nature. Mais, le désir d'inceste ne concerne pas que les filles.

## LES SOURCES IMAGINAIRES

La pédophilie est paradoxalement un comportement spécifiquement *humain*. Les animaux ne sont pas pédophiles. Même débiles et frustes (comme les parents d'Angers), c'est leur appartenance à l'espèce humaine qui rend les hommes capables de meurtre et de perversion, en particulier érotique. Les parents prédateurs de leurs enfants assouvissent sur eux leurs désirs les plus brutaux, hors loi, hors civilisation, mais, quand même et paradoxalement, en son sein. C'est la capacité imaginaire qui rend la perversion possible ; le symbolique, la loi subvertie qui en est le piment. L'imaginaire rend capable de dépasser la conduite de besoin pour en faire un en-soi dont jouer, une fin, pas un besoin mais une perversion. Fonctionnement imaginaire dont l'animal est incapable.

Les animaux ne sont ni assassins ni massacreurs, ni tortionnaires comme les hommes, qui le sont, eux, dans et pour la jouissance, en dehors même de motifs de nécessité, de besoin ou d'intérêt. Les animaux tuent pour se nourrir ou dans la rivalité issue de l'instinct de reproduction. Ils n'ont pas de jeux érotiques pervers, induits par la connaissance et l'attente du mal fait à l'autre. Le chat serait-il une exception ? Le jeu de chasse (« jeu du chat et de la souris ») existe-t-il chez le chat sauvage ou seulement chez le domestique qui n'a pas faim, n'est pas dans l'urgence du besoin ? Certains comportements apparemment cruels ont pour but l'amélioration du goût ou la conservation de la proie. La souffrance de cette dernière reste ignorée, ses propres cris visant à faire peur, non à apitoyer ou signaler au prédateur la souffrance ; par contre, les hormones secrétées la rendent plus appétissante. La cruauté est une

interprétation humaine de comportements animaux qui en ignorent le sens, en tout cas ne recherchent pas la souffrance pour la souffrance.

J'ai déjà évoqué le matériel littéraire qui illustre les désirs pédophiles et incestueux. *Les contes* destinés aux enfants, écrits par des adultes et que ceux-ci se complaisent à lire aux enfants pour les endormir (!), font partie d'une littérature à la fois poétique et fantastique qui est venue prendre la place des mythes et légendes dans des cultures où l'on attache moins de vérité à ceux-ci, la religion les ayant relégués justement au rayon des contes... « à dormir debout » !

Ces contes mettent souvent en scène des relations incestueuses, des maltraitances et des violences meurtrières à l'endroit de tout-petits. Que l'on songe à Peau d'Âne, au Petit Poucet, au Petit Chaperon rouge, aux Trois Petits Cochons et à tant d'autres... L'ogre, le loup, le roi sont des figures à la fois parentales et monstrueuses qui exercent leur férocité sur les enfants, faisant valoir des appétits pervers. Ces contes expriment en clair les désirs que les adultes s'appliquent plus ou moins à refouler. Leur plaisir à les écrire ou à les lire aux enfants est sans doute une manière détournée (sublimée ?) de les exaucer. Bruno Bettelheim (1976) y voyait une possibilité pour les enfants d'apprendre à résoudre leurs angoisses en se rassurant sur leurs propres capacités. Mais c'est négliger peut-être la part réelle, traitée par le biais de l'imaginaire, d'expression d'une sexualité qui prendrait l'enfant pour proie. Ces contes satisfont aussi les parents, qui adressent par ce biais quelque chose de leur désir aux enfants. Ceux-ci sont souvent à juste titre effrayés par ces récits ; ils en redemandent et sont rassurés par le fait qu'ils peuvent chaque fois

vérifier qu'il n'y a pas de passage à l'acte et qu'ils s'en sortent indemnes. Mieux vaut des contes que la réalité ! Mais certains enfants sont eux plongés dans une réalité sordide.

À côté du *mythe d'Œdipe*, des mythes grecs bien connus narrent les violences que des pères font subir à leur progéniture : si des pierres ne leur avaient pas été substituées, Chronos aurait dévoré tous ses enfants. Dans la Bible, Loth abuse de ses filles dès que la mère a été changée en statue de sel. Le Père de la Horde primitive inaugure l'humanité en faisant subir les violences de son désir à ses filles, comme à ses femmes qui, à part une (la première ?), la subissent aussi.

Le père d'Œdipe, Laïos, a fait exposer son fils pour qu'il soit dévoré par les bêtes féroces ; il a souhaité sa mort parce qu'il craignait la malédiction qui ferait de lui la victime de son fils. Mais cette malédiction avait été infligée par Héra parce que, bien avant la naissance d'Œdipe, il avait abusé de Chrysippos, fils de son ami et hôte Pélopos. Pour le punir et comme par voie de rétorsion, Héra lui avait annoncé que son propre fils le tuerait.

On peut considérer qu'il y a là un processus, bien connu en psychanalyse, de déplacement, dans le temps et sur la personne, qui permet le refoulement. Le fils de Pélopos est une préfiguration d'Œdipe ; on peut comprendre que c'est de son propre fils que Laïos aurait abusé. Laïos fait disparaître son fils sous prétexte d'éviter d'être tué, mais ce prétexte est un déni de son désir anticipé à l'endroit de son propre fils. En ordonnant sa mort, il n'en use pas moins de violence sur son enfant, un abus apparemment justifié qui, à la fois, masque et accomplit le désir destructeur.

Au carrefour fatidique, dans le mythe d'Œdipe, c'est encore Laïos qui

frappe et humilie Œdipe : passage à l'acte de violence à l'égard de celui qu'il ne sait pas être son fils (comme Œdipe ne sait pas que c'est son père) ; mais on peut encore voir dans cette méconnaissance (propre de l'inconscient) une autre forme de refoulement, présent au moins aussi bien chez le père qu'imputable au fils, d'autant plus que le père, lui, a bien quelque chose à se reprocher, à refouler.

Venons-en à la cécité que s'inflige Œdipe. Un nouveau déplacement du désir incestueux s'est opéré, cette fois au sein de la relation mère-fils, mais l'acte, certes accompli dans l'ignorance de la parenté effective, est imputé à Œdipe. Pourquoi n'y verrait-on pas aussi bien la réalisation du désir de la mère ? Jocaste a voulu ce fils qu'elle a obtenu à l'insu de Laïos ; elle semble avoir pressenti qu'Œdipe était son fils puisqu'elle tente de le dissuader de chercher son origine. C'est mise devant une évidence impossible à cacher, forfait auquel elle a si bien participé qu'elle a donné quatre enfants à son fils, qu'elle se tue. Œdipe ne se tue pas comme sa mère ; pour se punir, il s'aveugle. La cécité que, devenu lucide, il s'inflige peut être interprétée comme l'effort de ne pas voir le crime de ses parents dont il fut la victime et dont il reste ainsi comme mutilé. Moins coupable qu'horrifié, accablé d'être victime à ce point de ses géniteurs, il ne se tue pas, il préfère s'aveugler, pour avoir été aussi aveugle, poussé par son destin de fils entre leurs griffes. Ne plus rien en savoir, c'est sans doute la réaction des enfants abusés. Œdipe va se cacher dans les bois de Colone, toujours marqué, mais avec l'espoir de devenir quelqu'un d'autre. On peut dire que, victime d'un destin malheureux, il y voit enfin clair sur ceux dont il est le fruit.

La préséance de Laïos dans le crime a déjà été signalée (Rouchy, 1998 ;

Balmory, 1979). A-t-on compris que c'était son désir d'abuser de son propre fils qui était la chose cachée qu'il ne fallait pas voir ?

On pourrait de même réexaminer le passage du mythe qui concerne l'énigme du Sphinx. La réponse est, comme on le sait, « l'homme », ses mutations selon l'âge. L'homme est en effet le seul mammifère à ne pas avoir la même position (bipédie) de la naissance à la mort (les animaux peuvent se mettre sur pied dès la naissance). Chez l'homme, c'est l'adulte, debout, jouissant de sa pleine stature, qui est dangereux, potentiellement meurtrier et reproducteur. À quatre pattes, il est soumis à celui qui est debout, l'adulte, parent, autorité qui peut le faire advenir, le relever comme l'écraser, en jouer, en abuser. L'enfant est la proie fragile de l'homme adulte. Le vieillard, son destin, sa punition. La pédophilie, ce sont les eaux sombres, le désir refoulé de l'adulte qui peut revenir à la surface en forme de perversion quand le père se retourne vers sa progéniture et la broie au lieu de lui montrer le chemin en la précédant.

#### CONFUSION ENTRE JOUISSANCE ET PROCRÉATION

Sous quelque latitude et à quelque époque que ce soit, les représentations de la sexualité, son imaginaire, les codifications et les normes qui en découlent distinguent en les séparant et souvent en les *opposant l'activité procréatrice de la recherche de la jouissance*. La première est conçue comme une fonction entraînant une obligation de l'assurer, des devoirs. La jouissance, elle, n'est qu'une liberté reconnue à certains.

Cette opposition se superpose et se combine avec la différence (horizontale) des sexes : les droits et les devoirs, les

libertés et les interdits sont distribués différemment selon que l'on est homme ou femme. Cette opposition vient d'autre part recouper la différence verticale des générations – il vaudrait mieux dire *l'ordre des générations*. Les enfants sont le but et le produit de l'activité procréatrice, ils sont en principe (mais en principe seulement) soustraits à la recherche de la jouissance. Un lien sexuel (procréation) fait dépendre une génération de l'autre dans l'ordre de la verticalité ; il est proscrit d'y faire coïncider un lien sexuel qui renverserait cet ordre dans l'horizontalité des rapports de jouissance. Horizontalité dans la mesure où, quelle que soit l'acceptation de la relation, ce sont deux individus qui servent en même temps de moyen et de but l'un à l'autre ; l'effet de jouissance poursuivi est au sein même du rapport, il n'est pas un troisième terme postérieur à celle-ci, qui *descendra* de celle-ci.

On comprend que, dans cette perspective, la relation homosexuelle ait été envisagée avec ambivalence suivant les lieux et les moments, que le mariage pour lequel les homosexuels font actuellement pression rencontre des résistances effarées. La prostitution et le tourisme sexuel notamment ont montré que l'homosexualité et la pédophilie pouvaient se conjurer. La séparation procréation et jouissance est remise en question. L'homosexualité en elle-même ne remet pas cette séparation en question, sauf qu'elle semble tirer un trait sur la procréation, ce qui déjà posait problème (la principale objection des mères d'homosexuels est justement le renoncement logique à tout espoir de descendance). Du moins aux yeux de la société, la séparation demeurerait, il pouvait y avoir tolérance. Mais le projet de mariage traîne en son sillage l'homoparentalité, c'est-à-dire le fait d'abolir visiblement l'opposition

jouissance/procréation. Des homosexuels (hommes ou femmes) ne peuvent aux yeux de l'opinion, c'est-à-dire dans l'imaginaire social, n'être liés que par et pour des rapports de jouissance. Toujours dans cet imaginaire, mais cette fois institué, le mariage lie deux individus dans le but de procréer et d'élever des enfants. Le mariage d'homosexuels provoque donc un télescopage de ces imaginaires *a priori* incompatibles : la jouissance et la procréation ; la première là où la seconde ne lui offre aucun alibi, la seconde là où elle paraît *naturellement* impossible.

On dira qu'il y a bien des mariages inféconds, des unions de personnes de même sexe motivées par autre chose que la jouissance, on dira que les homosexuels peuvent bien adopter des enfants comme le font des hétérosexuels... Rien n'y fait, la complexité des relations, leur diversité, leur richesse, leur capacité d'adaptation ou d'évolution sont inaudibles au regard de l'enracinement de cet imaginaire qui veut séparer, vouer à des fonctions différentes, à des statuts différents, les hommes et les femmes. Derrière le mariage homosexuel, l'idée que les configurations sexuelles autoriseraient des équivalences, se profile le spectre de la pédophilie, du retour de ce refoulé extrême : si l'on effaçait l'opposition des sexes, la séparation des générations enfants-parents serait en risque d'abolition et, toute barrière franchie, s'installerait le chaos de la jouissance sans limite. Moins de différence entre les hommes et les femmes entraînerait moins de différence entre les parents et leurs enfants. D'où l'affirmation véhiculée par des psychanalystes qu'un enfant élevé par des parents de même sexe risque de n'avoir aucun accès à la Loi, faute de figure du Père, de complexe d'Œdipe, ce qui engendrerait des difficultés majeures

de structuration de la personnalité, des troubles de l'identité sexuelle...

#### DE LA FIXATION DU DÉSIR OU DE SES DÉTOURS

Comme la jouissance n'est pas procurée par n'importe quel objet, le désir ne s'adresse pas à n'importe quel objet ; il se fixe sur un objet parfois tout à fait baroque par rapport à ce qu'on appelle la norme. La norme respectée, en tous lieux, en tous temps, a été ce qui du désir est lié à la reproduction de l'espèce, donc le coït avec un individu du sexe opposé en âge de reproduire ; les déviations par rapport à cette ligne ont pu être plus ou moins admises, mais sont alors restées les privilèges d'une caste, les fantaisies accordées aux mâles. La norme s'impose socialement, secondairement, à un processus désirant qui ne la connaît pas ; ce n'est pas une simple opposition à la norme qui peut expliquer les déviations qu'elle stigmatise, la fixation sur un objet pour elle aberrant.

On peut se demander quel est le moment où le désir rencontre ses premiers objets et court le risque de s'y fixer. Les déviants font état de leur propre sentiment d'étrangeté quand ils ont la révélation que leur désir les a poussés comme irrésistiblement vers un objet qu'ils savent proscrit.

La première expérience peut prendre la forme d'une brusque et puissante émotion sexuelle ; sa répétition devient une obsession. On peut penser que cette expérience inaugurale provoque une fixation sur ses éléments caractéristiques qui ont laissé leur empreinte, une mémoire émotionnelle, avec excitation des neurotransmetteurs et décharges hormonales. Quand les éléments surgissent dans la réalité ou

sont évoqués dans le fantasme, excitation et décharge réapparaissent, suivies de passages à l'acte irrépressibles.

Chez les récidivistes les plus violents, ou les tueurs en série, on peut assimiler le phénomène à un état modifié de conscience (EMC) comparable à l'hypnose ou au somnambulisme durant lequel il leur faut retrouver coûte que coûte l'expérience inaugurale dans toute son intensité. Les capacités intellectuelles ne sont pas affectées mais tout entières polarisées sur l'aboutissement de la jouissance. On pourrait parler d'un rétrécissement sévère du champ de la conscience dans ses dimensions affectives et morales. Toute considération de l'autre en tant que personne est abolie, il n'est plus que l'objet (la chose) propre à permettre la décharge pulsionnelle accumulée. Ni sentiment, ni valeurs morales, ni peur des suites ne jouent comme frein inhibiteur ; par contre, une grande acuité des sens et de l'intelligence assure la menée à terme de l'opération dans l'immédiat, et par la suite la sécurité.

Pendant l'acte, le sujet est saisi par une rage d'assouvissement et une explosion émotionnelle et sexuelle. Après assouvissement, l'EMC cède assez rapidement, les souvenirs sont relégués dans la partie obscure de la conscience ; pour autant la mémoire n'est pas perdue, la vigilance et les conduites d'autoprotection, les capacités de donner le change et de construire une vie ordinaire de mensonge sont étonnantes. Le sujet ignore ou simule les registres affectifs et moraux, ou encore est capable de les cliver pour en manifester les apparences au quotidien dans une vie familiale ou conjugale. S'il n'éprouve pas de sentiments, il en connaît les signes.

Il est souvent tenu par l'entourage pour quelqu'un de très convenable. En

fait, construire ainsi son personnage, manifester tous les signes d'une hyper-conformité, gentillesse et disponibilité, demande beaucoup de vigilance, montre que la connaissance de la gravité des actes et des risques est entière. Le sujet sait ce qu'il a fait, est inquiet des conséquences possibles, veille à ne laisser naître aucun soupçon, tout à fait capable, hors situation, de se contrôler tout en planifiant de nouveaux passages à l'acte.

Il semble que, le premier passage à l'acte advenu, avec une jouissance à la fois surprenante et attendue, un mécanisme de clivage s'installe entre un moi qui poursuit avec aisance dans les voies et les apparences de la normalité, et un moi qui se connaît, attend l'heure et même aménage les futurs passages à l'acte. Ceux-ci sont à la fois un brusque débordement de la pulsion et une poursuite contrôlée de son aboutissement. Ce moi pactise avec le ça pour écarter une loi qu'il ne méconnaît pas pour autant. Il est probable que le premier moi arrive, tout en le connaissant, à ignorer le second.

Il est vraisemblable que l'acte pédophile soit une fixation souterraine à une première expérience traumatique refoulée, où le corps du pédophile enfant fut engagé, et qu'un émoi sexuel violent soit réveillé devant le corps de jeunes enfants soudain accessibles (comme le fut le sien). La probable insatisfaction sexuelle jusque-là endurée est levée, ce qui n'était que fantasmes fugaces devient obsédant. Le pédophile révélé oscille entre angoisses, obsessions, précautions et explosions.

L'atténuation de la vigilance, innée ou acquise (débilité, toxicomanie), laisse le champ à des comportements que le pédophile est incapable d'évaluer et qui deviennent habituels dans un contexte social où la norme est elle-même sans force.

L'excitation érotique peut être éveillée chez des sujets ordinairement « normaux » grâce à la baisse du niveau de contrôle ou d'exigence, et l'occasion offerte à travers des réseaux bien organisés. Propositions de matériels pornographiques et pédophiles, voyages offrant des expériences sexuelles atypiques sous des cieus où les normes peuvent passer pour exotiques libèrent des interdits habituels.

Inversement, pour certains, le poids de la norme et des interdits est trop lourd ; ils sont obligés de se contenter de satisfactions voire d'excitations sans risques, d'une pédophilie du frôlement qui peut s'accompagner d'une rigidité morale affichée.

Là aussi, les conversions et sublimations variées peuvent masquer et apaiser la pulsion, qui prend alors la forme du sentimentalisme ou de dévouement pour les enfants, affectueux autant qu'autoritaire. L'alibi pédagogique sert de couverture pour les parents, les enfants et les « pédagogues ».

Ainsi naît la fausse figure du bon parent de substitution, témoignant bien que le pédophile est la face inverse et perverse du bon parent.

#### BIBLIOGRAPHIE

- BALMARY, M. 1979. *L'homme aux statues*, Paris, Grasset.
- BETTELHEIM, B. 1976. *Psychanalyse des contes de fées*, Paris, Robert Laffont.
- CLIT, R. 2004. « Inceste et famille "totalitaire" », *Revue internationale de psychosociologie*, 23, Paris, ESKA.
- FOUCAULT, M. 1984. *L'usage des plaisirs*, Paris, NRF, Gallimard.
- FREUD, S. 1895. *Études sur l'hystérie*, Paris, PUF, 1956.

- FREUD, S. 1897. « Lettre à Fliess du 21 septembre », dans *La naissance de la psychanalyse*, Paris, PUF, 1956.
- FREUD, S. 1929. *Malaise dans la civilisation*, Paris, PUF, 1971.
- LÉVI-STRAUSS, C. 1958. *L'anthropologie structurale I*, Paris, Plon.
- MENDEL, G. 1992. *La société n'est pas une famille*, Paris, La Découverte.
- ROUCHY, J.C. 1998. *Le groupe, espace analytique*, Toulouse, érès.
- TORT, M. 2005. *Fin du dogme paternel*, Paris, Aubier.

### RÉSUMÉ

Pourquoi la pédophilie révolte-t-elle plus que toute autre violence sexuelle ? L'interdit est généralisé, mais les faits divers révèlent l'ampleur des pratiques. Le désir sexuel éveillé par l'enfant est entretenu chez les parents par une promiscuité obligée avec lui ; ce désir est ordinairement refoulé et converti en tendresse. Mythes, légendes et contes mettent en scène des figures parentales monstrueuses dont les enfants sont les proies, alors que le complexe d'Œdipe inventé par Freud inverse les termes du désir incestueux. Le crime est d'autant plus réprimé qu'il viole un interdit fondateur du social, porté symboliquement par le Groupe qui s'interpose entre enfants et adultes. Les passages à l'acte peuvent être compris comme la réactivation d'un éprouvé de jouissance archaïque favorisé par la coïncidence d'une fragilité psy-

chique et l'occurrence d'une promiscuité sociale entre des enfants et des adultes.

### MOTS-CLÉS

Pédophilie, promiscuité parentale et sociale, inceste, jouissance, crime, interdit, imaginaire social, contes, mythe d'Œdipe.

### ABSTRACT

Why pedophilia revolts more than any other sexual violence ? The interdict is widespread, but news items reveal the fullness of the practices. Sexual desire awakened by the child is kept up with the parents by our obliged promiscuity with him, this desire is usually repressed and turned into tenderness. Myths, legends and tales stage monstrous parental figures of which children are the prey, whereas the Oedipus complex discovered by Freud reverses the terms of the incestuous desire. The crime is all the more repressed as it breaks a founding interdict of the social order, symbolically carried by the Group that intervenes between children and adults. Acting out may be understood as the reactivation of a feeling of an archaic enjoyment favored by the coincidence of a psychic fragility and the occurrence of a social promiscuity between children and adults.

### KEY WORDS

Pedophilia, social and parental promiscuity, incest, enjoyment, crime, interdict, social imaginary, tales, Œdipus myth.